



Télé-santé mentale

Foire aux questions (FAQ)

Après en avoir discuté avec vous, votre travailleur ou votre fournisseur de soins a décidé de vous recommander pour un rendez-vous virtuel avec un psychiatre et/ou un autre professionnel pour obtenir de l'aide supplémentaire. Un pédopsychiatre est un médecin qui tente d'aider les jeunes et leurs familles en leur parlant de leurs pensées, inquiétudes et comportements. Cette personne peut être en mesure de vous donner, à vous et à votre gestionnaire de cas, des recommandations afin de vous aider à vous sentir mieux.

Le médecin ne sera pas en mesure de fournir des évaluations ordonnées par le tribunal ou des évaluations touchant la capacité parentale. Ce service n'est pas destiné aux cas urgents ni à fournir une évaluation immédiate des risques - veuillez vous adresser au service d'urgence de votre communauté.

Voici quelques questions courantes pour vous aider à préparer votre prochaine réunion :

1. Comment fonctionne un rendez-vous virtuel ?

- Un rendez-vous virtuel vous permet de parler à quelqu'un d'autre par vidéo, en utilisant une connexion privée et sécurisée.

2. Quelle est la durée du rendez-vous ?

- La réunion peut durer pendant 1 ou 2 heures

3. Qui sera présent lors du rendez-vous virtuel ?

- Votre parent/vos parents, votre tuteur/vos tuteurs ou votre personne de confiance peuvent être présents
- Votre gestionnaire de cas
- Le pédopsychiatre ou d'autres professionnels qui vous aident peuvent y assister

4. Qu'est-ce qui se passera pendant le rendez-vous ?

- Le psychiatre ou un autre professionnel peuvent vouloir s'adresser à tous les participants de la réunion.
- Il peut s'agir de questions sur les antécédents familiaux, l'histoire de la naissance, les antécédents médicaux et ainsi de suite.
- Ils peuvent poser de nombreuses questions en vue d'apprendre à vous connaître, vous et votre situation, et ils peuvent partager leurs réflexions sur divers remèdes susceptibles de vous aider.

- Voici quelques questions que l'on pourrait vous poser :
 - Quels sont vos plus grands points forts, ainsi que vos centres d'intérêt et vos facteurs de stress les plus importants ?
 - Qu'est-ce qui vous fait sentir en sécurité ? Qu'est-ce qui vous ne fait pas sentir en sécurité ?
 - Quels sont vos objectifs et y a-t-il des obstacles ?
 - Qui se préoccupe de vous ou s'inquiète pour vous ? Pourquoi pensez-vous que vous êtes ici aujourd'hui ?

5. Qu'est qui va se passer après ce rendez-vous ?

- Le psychiatre et/ou le professionnel préparera un rapport qui sera transmis à votre gestionnaire de cas et/ou à votre fournisseur de soins primaires.
- Si des médicaments sont suggérés, ils vous seront donnés par votre propre médecin.

6. Quel est le meilleur endroit pour prendre un rendez-vous virtuel ?

- Dans un espace privé, calme et sûr, avec une caméra, des casques, des haut-parleurs et des microphones en état de marche ainsi qu'une connexion Internet fiable.
- Dans un endroit sûr et fixe (mais non dans un véhicule en mouvement ou un lieu public achalandé où les mouvements peuvent être source de distraction).
- Restez toujours dans le champ de vision de la caméra et asseyez-vous dans un endroit sans fenêtre ni lumières vives derrière vous.

7. Qui dois-je contacter en cas de difficultés techniques ?

- Contactez votre gestionnaire de cas pour vous aider à résoudre les problèmes techniques.

8. Vais-je revoir le psychiatre et/ou le professionnel ?

- Il s'agit d'un rendez-vous unique qui ne deviendra pas votre médecin traitant.
- Si un autre rendez-vous virtuel s'avère nécessaire, votre gestionnaire de cas l'organisera.

9. Et si j'ai d'autres questions ?

- Nous espérons que vous vous sentirez à l'aise pour parler avec le psychiatre et/ou le professionnel lors du rendez-vous virtuel, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à en faire part à votre gestionnaire de cas ou à votre médecin.

10. Autres informations pertinentes :

- Il se peut que le psychiatre appartienne à un hôpital universitaire et qu'il soit accompagné d'un étudiant en médecine ou d'un médecin résident, qui peuvent ou non participer à la consultation. Avant la réunion, l'on vous demandera si vous êtes d'accord pour qu'ils se joignent à la consultation à des fins d'enseignement.
- Si vous n'êtes pas en mesure de participer à cette consultation, votre gestionnaire de cas peut faire une rencontre avec le psychiatre afin de déterminer des recommandations de traitement pour vous.
- À tout moment, vous êtes en droit de révoquer votre consentement en informant votre gestionnaire de cas ou le psychiatre et/ou le professionnel.